Rapport Annuel d'Activités 2022

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

Sommaire

	page
UNE ANNÉE AU SIEM	
Les faits marquants de l'année 2022	4
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne	5
L'organisation syndicale	6
Les agents du Syndicat	7
COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ	
Les recettes	8
Les dépenses	9
Le patrimoine de la Concession	10
Les abonnés de la Concession	11
La qualité et la continuité de fourniture	12
La valeur de la Concession	13
COMPÉTENCE GAZ	
La compétence de distribution publique de gaz naturel	14
Les chiffres clés de la concession SIEM	15
COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Les adhésions à la compétence	16
Les moyens financiers	16
La maintenance	17
Les travaux neufs	18
Zoom sur l'expérimentation des luminaires avec détection de présence	19
Bilan géoréférencement 2022	19
COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES	
Le réseau marnais de recharge pour véhicules électriques	20
L'utilisation des bornes	21
SERVICES AUX ADHÉRENTS	
Les réponses aux DT-DICT	22
Le conseil et l'information des consommateurs	23
Le service cartographie	24
Le service vidéoprotection	25
Le groupement de commandes GAZ	26
Le groupement de commandes ÉLECTRICITÉ	27

LES CHIFFRES 2022

1 314	courriers envoyés
3	newsletters envoyées
1	Bilan d'activités

LE MOT DU PRÉSIDENT

Que dire de cette année 2022 ?

L'actualité géopolitique très tendue a entrainé une crise énergétique sans précédent. Jamais de tels niveaux de prix n'avaient été atteints en électricité et en gaz. Bien sûr, même si le Gouvernement a tenté de protéger les consommateurs résidentiels en bloquant les prix des contrats, les professionnels et les Collectivités ont été fortement impactés. Et cette crise sera difficile à passer. La commande groupée des contrats de fourniture permet de contenir la hausse des prix, malgré cela, les fortes augmentations sont presque inévitables. Nous l'avons subi de plein fouet avec le renouvellement du contrat gaz. Les élus ont dû faire un choix compliqué entre un contrat aux prix élevés ou assurer la continuïté de fourniture des sites. Parce qu'en période de crise l'enjeu est de taille : aura-t-on un fournisseur d'énergie ?

En parallèle, l'inflation a joué un rôle important sur nos marchés de travaux. Pour un volume financier similaire, nous avons réalisé moins de travaux. Dans ce contexte difficile, nous savons ô combien le budget des communes est serré.

Parlons de choses positives !

2022 a vu naitre une nouveau service pour nos adhérents : le SIEM accompagne désormais les collectivités dans la mise en place d'un système de vidéoprotection. Les élus du SIEM ont choisi de s'orienter vers ce service dont les infrastructures d'éclairage public peuvent être utilisés comme support aux caméras. Je remercie les collectivités qui nous font déjà confiance sur ce nouveau service et qui ont déjà signé avec le SIEM les conventions nécessaires à son exécution.

Autre domaine qui a le vent en poupe : la mobilité propre !

Le SIEM et la Communauté Urbaine du Grand Reims se sont associés pour élaborer ensemble le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Au travers de ce schéma, le SIEM souhaite être le porte drapeau des petites collectivités rurales de notre département afin qu'elles ne soient pas oubliées face à un tel projet d'envergure. Ce projet va donner les grands axes de déploiement des infrastructures de recharge sur le département en respectant la réglementation en vigueur et les projets du Gouvernement. Les 2 collectivités peuvent déjà compter sur la participation d'ENEDIS, en tant que gestionnaire du réseau de distribution publique. Justement, ces réseaux ne doivent pas être oubliés car le déploiement en masse de bornes de recharge exigera des investissements sur les ouvrages de distribution publique supportés conjointement entre ENEDIS et le SIEM.

Ce sujet est porteur puisque, comme vous le remarquerez dans les pages de ce bilan 2022, l'utilisation des bornes de recharges installées par le SIEM a triplé par rapport à 2021 !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport. N'hésitez pas le partager autour de vous pour faire connaître nos missions et nos engagements auprès des collectivités et des citoyens marnais.

Bien cordialement.

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008

Une année au SIEM

Les faits marquants de l'année 2022

12 janvier 2022
Rencontre entre les élus, les acteurs locaux et ENEDIS sur la stratégie de production photovoltaïque

8 mars 2022
Assemblée Générale du SIEM

27 avril 2022
Rencontre entre les Présidents des Syndicats Départementaux d'Energies du Grand-Est et le nouveau Président de la Région, Franck LEROY autour des ENR et de la mobilité propre

4 octobre 2022
Présentation du CRAC* Gaz 2021 par le concessionnaire GRDF

17 et 18 septembre 2022
Journées Européennes du Patrimoine : 747 visiteurs au siège du SIEM

2 et 3 septembre 2022
Carrefour des Elus
Foire de Châlons-en-Champagne

29 juin 2022
Présentation du CRAC* Electricité 2021 par les concessionnaires ENEDIS et EDF

10 octobre 2022
Rencontre avec Monsieur le Préfet de la Marne pour évoquer les actions du SIEM, le secteur de l'énergie et la procédure de délestage en cas de pénurie d'électricité

Du 12 au 21 octobre 2022
Forum Climat à Épernay

18 octobre 2022
Réunion au SIEM avec les Présidents des intercommunalités marnaises sur la flambée des prix de l'énergie

25 octobre 2022
Lancement du Schéma Départemental des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

29 novembre 2022
Lancement du projet de plateforme de suivi énergétique avec EZYPERF

26 décembre 2022
Conférence Loi NOMé ENEDIS/SIEM à la Préfecture de la Marne

*CRAC : Compte-Rendu d'Activités du Concessionnaire

Crédits photos : SIEM, service communication Epernay Agglo et Dat@rchives (page ci-contre).

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension de type A* (BT et HTA). Son patrimoine commence à la sortie des postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts, et il se termine aux compteurs des abonnés.

Patrimoine du SIEM - distribution de l'énergie faite par ENEDIS

Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS. Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir, moderniser le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993 et **renouvelé en 2019**. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.

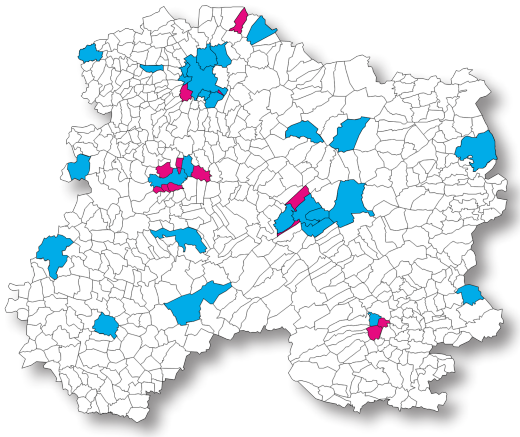

Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord pour que 13 communes rurales relèvent du régime urbain pour la maîtrise d'ouvrage des travaux.

- 26 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 13 communes rurales à statut urbain
- 573 communes rurales

* Haute Tension de type A : lignes électriques de 15 000 à 20 000 volts

Traitement et classement des archives du SIEM : faire du bien à la planète !

En 2021, le SIEM a fait appel à la scop Dat@rchives pour le traitement et le classement de ses archives. Cette mission a duré 8 mois et s'est poursuivie jusqu'en juin 2022. Sarah BERTRAND, archiviste, a effectué un travail de fond sur les archives papiers et numériques en les classant et en les organisant.

Sur les 180 mètres linéaires d'archives papiers conservés au SIEM, 60 mètres on été éliminés conformément à la règlementation et 10 mètres ont été versés aux Archives Départementales de la Marne. Certaines de ces archives contenaient des documents anciens (avant 1900) relatifs à la construction des premiers réseaux électriques. Ces documents, témoins de l'histoire de l'électrification dans la Marne sont maintenant conservés, valorisés et consultables par le grand public aux Archives Départementales.

AVANT

APRÈS

Le traitement des archives numériques fait du bien à la planète et pour preuve : un seul méga octet de données équivaut à 19 grammes de dioxyde de carbone !
Alors quand on sait que 80 à 85 % des données numériques stockées ne durent pas dans le temps et sont destinées à être éliminées, il faut penser à les trier, les classer et les éliminer.

C'est dorénavant chose faite pour le SIEM ! Ce ne sont pas moins de 610 Go qui ont pu être éliminés des serveurs et qui ont permis de libérer de l'espace de stockage.

UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale

En 2020, suite aux élections municipales, un nouveau Comité Syndical a été élu.
Il a été installé le 30 juillet 2020.

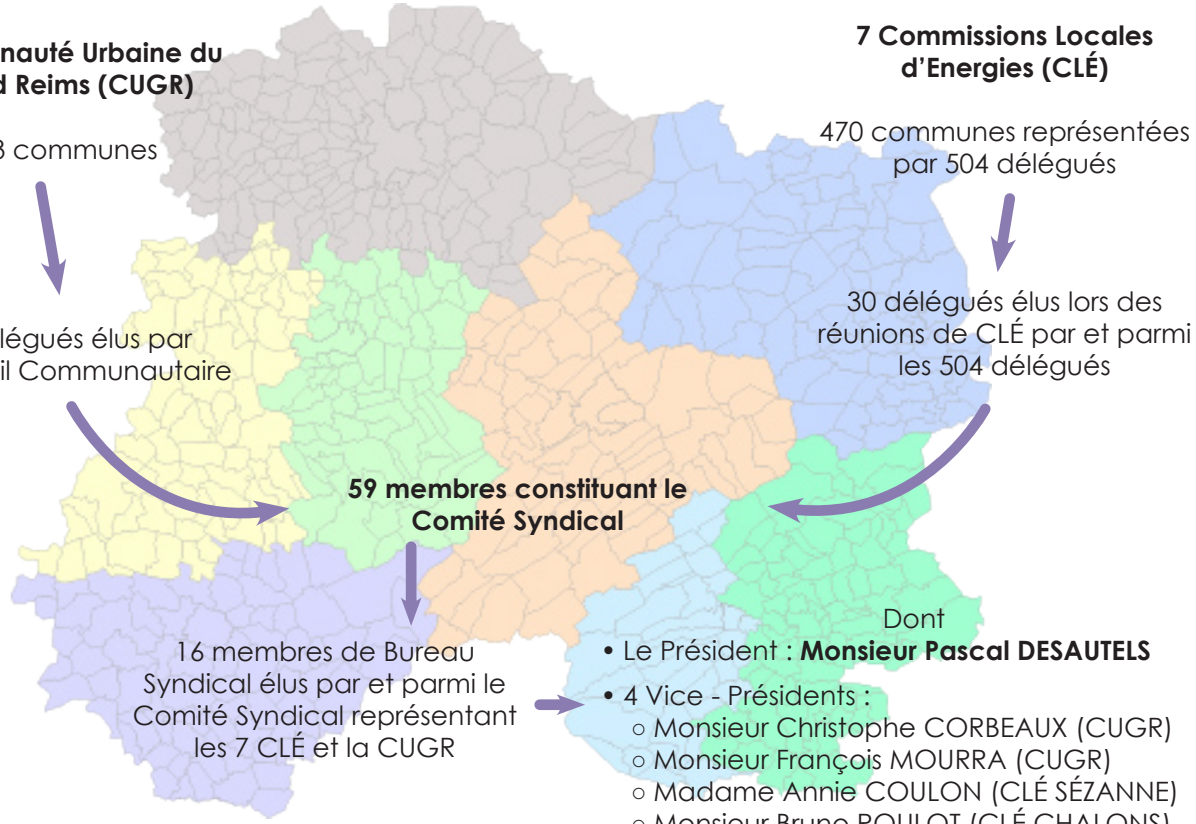

Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR)

143 communes

29 délégués élus par le Conseil Communautaire

7 Commissions Locales d'Energies (CLÉ)

470 communes représentées par 504 délégués

30 délégués élus lors des réunions de CLÉ par et parmi les 504 délégués

59 membres constituant le Comité Syndical

16 membres de Bureau Syndical élus par et parmi le Comité Syndical représentant les 7 CLÉ et la CUGR

Dont
- Le Président : **Monsieur Pascal DESAUTELS**
- 4 Vice - Présidents :
  - Monsieur Christophe CORBEAUX (CUGR)
  - Monsieur François MOURRA (CUGR)
  - Madame Annie COULON (CLÉ SÉZANNE)
  - Monsieur Bruno ROULOT (CLÉ CHALONS)

LES CHIFFRES 2022

5	4	6	67
Réunions du Bureau	**Réunions du Comité**	**Réunions de commissions**	**Délibérations prises**

Les Commissions :

- Travaux / Programmation : 7 membres
- Finances / Budget : 5 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 30 membres dont 15 membres du Comité
- Commission nouvelles compétences : 10 membres
- Commission PCRS-SIG : 9 membres
- Commission SEM-SPL : 8 membres

Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical

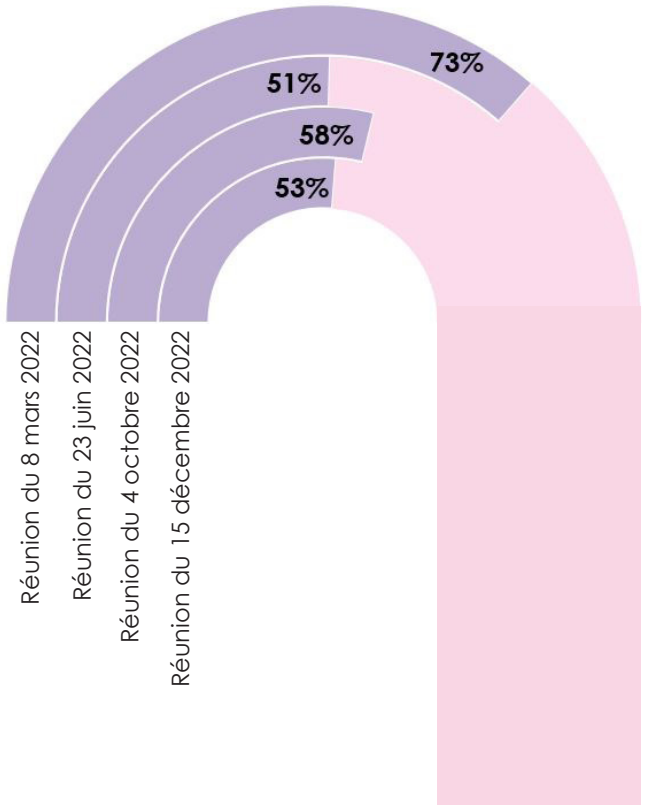

UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

Au **31 décembre 2022**, le SIEM est composé de **21 agents dont 2 alternants.** 52 % sont issus de la filière administrative et 48 % de la filière technique.

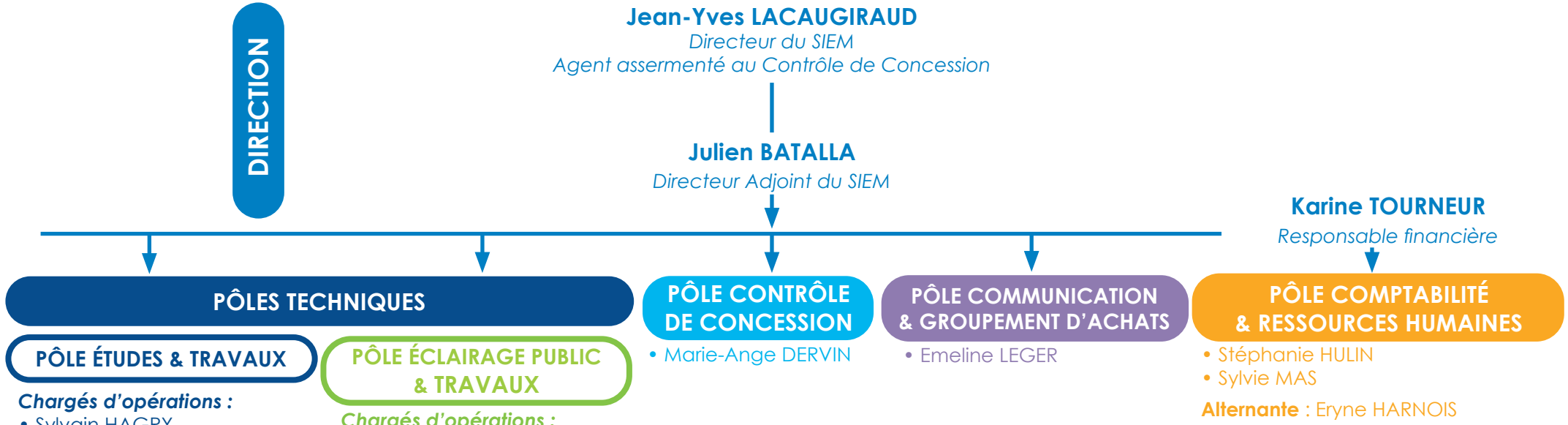

Chargés d'opérations :
- Sylvain HAGRY
- Sylvain KOKEL
- Gilles LAPIERRE
- Florence SEVESTRE
- Guillaume ROBIN

Responsable : Sylvie THIEBAUX

Assistantes :
- Véronique FISCHER
- Mathilde FORESTIER
- Cécile REDOIS

Alternante : Eryne HARNOIS

Chargés d'opérations :
- Sébastien FONTAINE
- Quentin JACQUET
- Guillaume ROBIN

Assistante :
- Céline LECARPENTIER

Alternant informatique et vidéoprotection :
Mathis FRANCOIS

Le SIEM mise sur l'alternance !

En 2022, le SIEM a recruté 2 alternants pour différentes missions :
- la gestion administrative des dossiers de travaux sur le réseau électrique,
- la gestion comptable,
- la gestion du réseau informatique interne du syndicat et la formation au service de vidéoprotection.

En accueillant des alternants, le SIEM réponds à plusieurs objectifs :
- participer à l'insertion professionnelle des jeunes, surtout dans les métiers liés au domaine de compétences du SIEM qui rencontrent des difficultés pour recruter,
- gérer les emplois et les compétences au sein du syndicat,
- valoriser les compétences en interne.

Ces contrats ont été signés pour 1 et 2 ans. A l'issue de ces périodes et si les alternants répondent aux attentes de la structure, ils viendront compléter les effectifs du SIEM.

Compétence Electricité

Les recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de la Transition Ecologique subventionne certaines opérations de travaux éligibles ;
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité	6 380 777 €	Subventions FACÉ*[1]	3 055 886 €
Redevances	5 263 783 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC*[2] + PCT*[3])	1 240 066 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1)	1 020 277 €		
ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2)	4 243 506 €	Participations des Collectivités et des Tiers	3 787 270 €
GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1)	- €		
Autres recettes liées aux activités	473 479 €	Génie Civil Télécom	1 522 878 €
Dont Orange : redevance appuis communs	29 630 €		
Dont Orange : remboursement de câblage télécom	361 786 €		
Dont reprise de cuivre sur les travaux ER	63 766 €		
Participations PCRS	75 549 €	Autres recettes (FCTVA, avoirs des entreprises...)	104 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	**12 193 588 €**	**TOTAL des recettes d'Investissement**	**9 606 204 €**
	TOTAL DES RECETTES	**21 799 792 €**	

La redevance de fonctionnement versée par GRDF au titre de l'année 2022 a été perçue en 2023.

[1] CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale
[2] CCC : Cahier des Charges de Concession
[3] PCT : Part Couverte par le Tarif

LES CHIFFRES 2022

993	titres	**2 033**	mandats
21 799 792 €	perçus	**19 528 756 €**	mandatés

Compétence Electricité

Les dépenses

En 2022, **77 % des dépenses du SIEM sont investies** pour l'amélioration de son réseau de distribution d'électricité.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	917 016 €	**Travaux sur le réseau**	**13 672 259 €**
Charges de personnel	949 874 €	Autres Investissements	630 131 €
Autres charges	144 301 €	dont achat des bornes IRVE	155 337 €
Subvention d'équilibre vers les budgets annexes	1 790 882 €	Génie Civil Télécom	1 375 509 €
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	**3 802 073 €**	**TOTAL des dépenses d'Investissement**	**15 726 683 €**
	TOTAL DES DÉPENSES	**19 528 756 €**	

251 opérations de travaux ont été terminées en 2022.

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2018

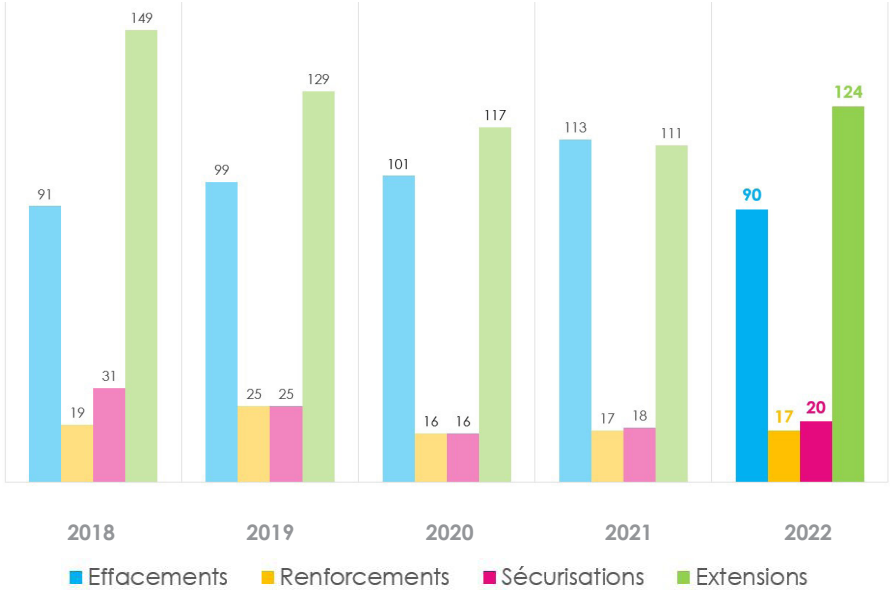

Volume de travaux (€) en 2022 par type d'opération

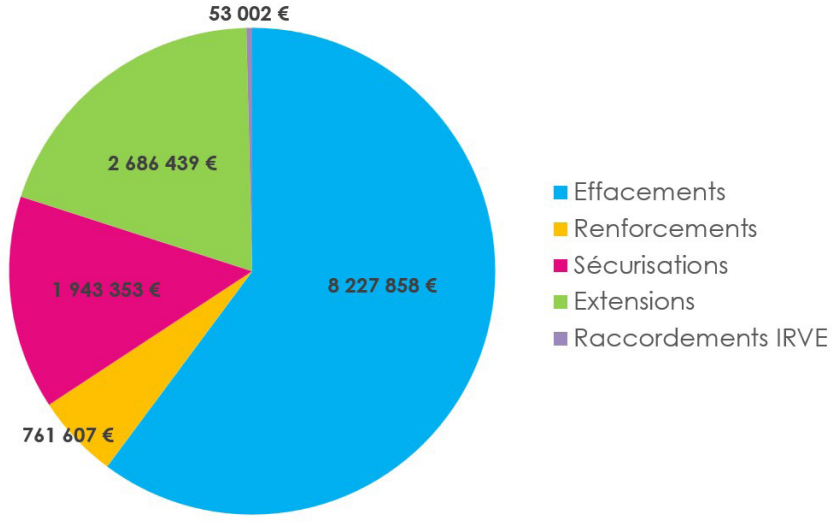

Compétence Electricité

Données ENEDIS

Le Patrimoine de la Concession *(au 31 décembre 2022)*

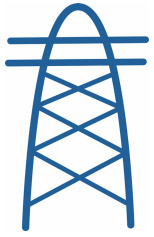

Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

7 299 km de réseau dont :
- 4 107 km de réseau souterrain
- 23 km de réseau aérien torsadé
- 3 167 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement du réseau HTA :

56,3 %

+ 1,3 point par rapport à 2021

Le réseau Basse Tension (BT) :

5 061 km de réseau dont :
- 3 735 km de réseau souterrain
- 1 104 km de réseau aérien torsadé
- 222 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement du réseau BT :

73,8 %

+1,1 point par rapport à 2021

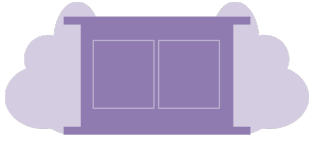

Les postes de transformation HTA/BT :

6 069 postes de transformation dont :
- 1 281 postes sur poteau (H61)
- 138 postes cabine haute
- 666 postes cabine basse
- 3 984 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :
- 2 353 postes en zone urbaine
- 3 716 postes en zone rurale

Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1er décembre 2015 à Reims.

Taux de compteurs LINKY posés sur la concession

94,2 %

LES CHIFFRES 2022

323 464	322 930	13 369	611
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts	communes concernées par le déploiement

Sur les 322 930 compteurs ouverts aux services, seulement **4,13 %** des abonnés ont créé un compte en ligne pour suivre sa consommation.

Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

2022	Nombre de producteurs	MWh installés	Quantité d'énergie produite en GWh
Photovoltaïque	4 727	158,4	178
Eolien	132	1 260,3	1 988
Hydraulique	13	1,4	4
Autres (Biomasse, Bio-gaz, Cogénérations)	35	72,6	262
Total	**4 907**	**1 492,7**	**2 432**

En **2022**, avec 738 producteurs supplémentaires (+ 86 %), la puissance installée passe de 1 202 MWh à 1 492 MWh soit une augmentation de **+24%** par rapport à 2021.

Evolution de la quantité d'énergie produite par type de production entre 2021 et 2022

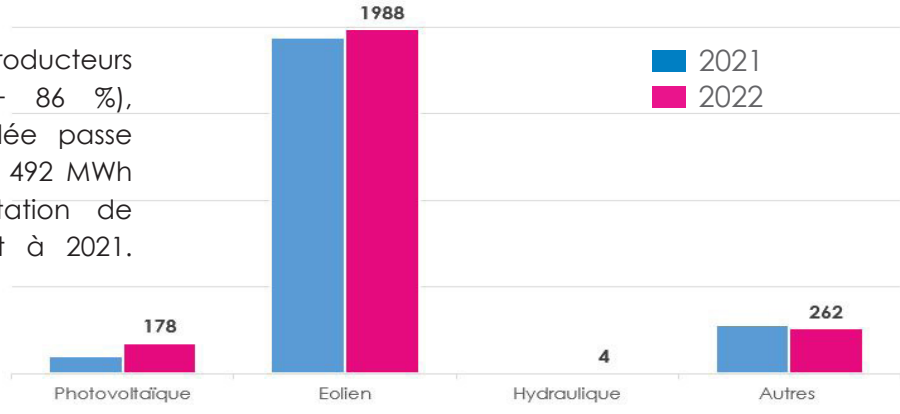

Compétence Electricité

Données EDF/ENEDIS

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2022, la concession marnaise compte **337 531** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,81 %** du nombre de clients.

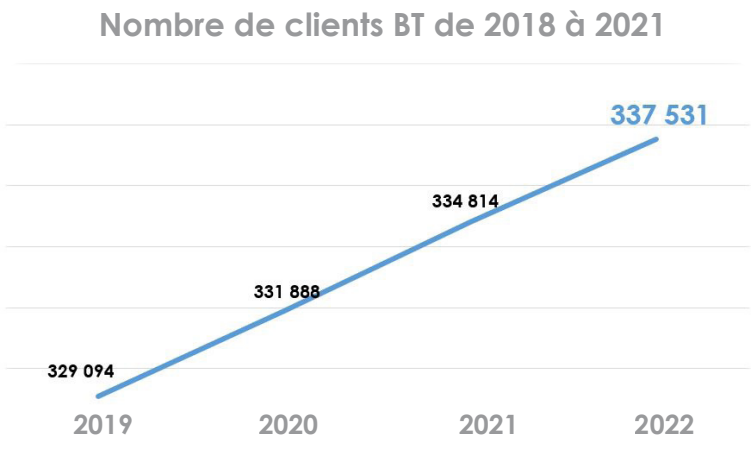

Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour les particuliers et les petits professionnels (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1er janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

	TRV	Offre de marché	Variation des contrats aux TRV par raport à 2021	**TOTAL**
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 Kva et raccordé au réseau BT *(résidentiels et non résidentiels)*	170 381	161 202	- 2,05 %	**331 779**
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva et raccordé au réseau BT	27	4 450	0 %	**4 477**
Contrat d'une puissance inférieure à 250 Kva et raccordé au réseau HTA	30	1 245	+ 3,44 %	**1 275**
TOTAL	170 438	166 897	- 2,05 %	**337 531**
Part en %	50,5 %	49,5 %		**100 %**

Précarité énergétique et concession

*Conformément au contrat de concession, les informations traitées ci-dessous ne concernent que les contrats au **Tarif Réglementé de Vente (TRV) dit Bleu**.*

Le chèque énergie

Le chèque énergie est une aide financière au paiement des dépenses d'énergie. Ce dispositif est attribué automatiquement aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est inférieur à 10 700 €.

Ce chèque, d'une valeur comprise entre 48 et 277 €, est accepté par les professionnels pour :

- payer les dépenses liées à la fourniture d'énergie ;
- régler les dépenses liées à l'acquisition ou l'installation, dans le logement, d'équipements / de matériaux / d'appareils qui ouvrent droit au crédit d'impôts.

Nombre de clients aux TRV qui ont réglé une partie de leur facture d'électricité avec leur chèque énergie :

2020	2021	**2022**
15 441	14 585	**14 604**

Fin 2022, pour lutter contre la flambée des prix de l'énergie, le Gouvernement a décidé d'attribuer un chèque énergie exceptionnel, d'une valeur 100 € ou 200 € en fonction des revenus et de la composition du foyer, à 12 millions de ménages soit 1 ménage sur 3.

Mesures face aux impayés

Depuis le 1er avril 2022, fin de la trêve hivernale, EDF a décidé de ne plus avoir recours aux coupures pour impayés lorsque la limitation de puissance à 1kVA peut être mise en oeuvre. Le fournisseur privilégie ces limitations de puissance qui permettent toutefois de répondre aux besoin vitaux et sociaux élémentaires des ménages. Cette décision a pu être réalisable grâce à la généralisation du compteur LINKY et des téléopérations.

	2022	évolution par rapport à 2021
Nombre de réductions de puissance	2 209	+ 25,6 %
Nombre de réductions de puissance pendant l'hiver	629	- 17,6 %

Compétence Electricité

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volts) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure en minute vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces évènements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

En 2022, **le Critère B toutes causes confondues baisse de 37,9 %** par rapport à l'année précédente. Cette diminution du temps de coupure vu par un abonné est due à une année climatiquement très calme. Il s'agit d'un retour à la normale sur des temps de coupures similaires à 2019 et 2020.
Cette année encore, le Critère B de la Marne est largement inférieur à la moyenne nationale ce qui fait de la concession marnaise un atout en terme de sécurisation de l'alimentation des clients.

Avec un réseau électrique BT enfoui à 73,8 %, le département de la Marne reste peu sensible aux intempéries.

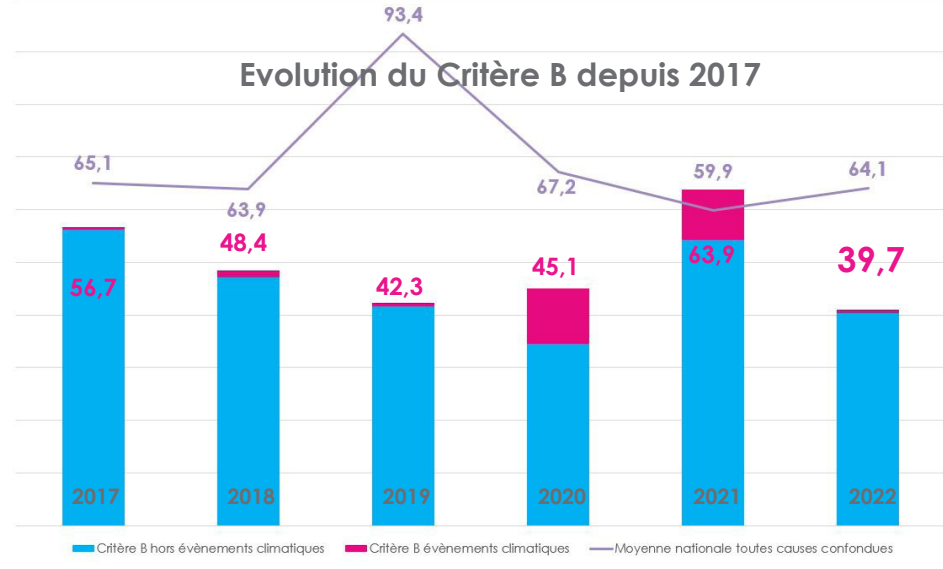

Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, évènements climatiques...).

En 2022, le nombre total de coupures a baissé de 12 %. Les coupures pour incidents ont baissé de 19,8 %, et les coupures pour travaux ont elles aussi baissé de 1,5 %.

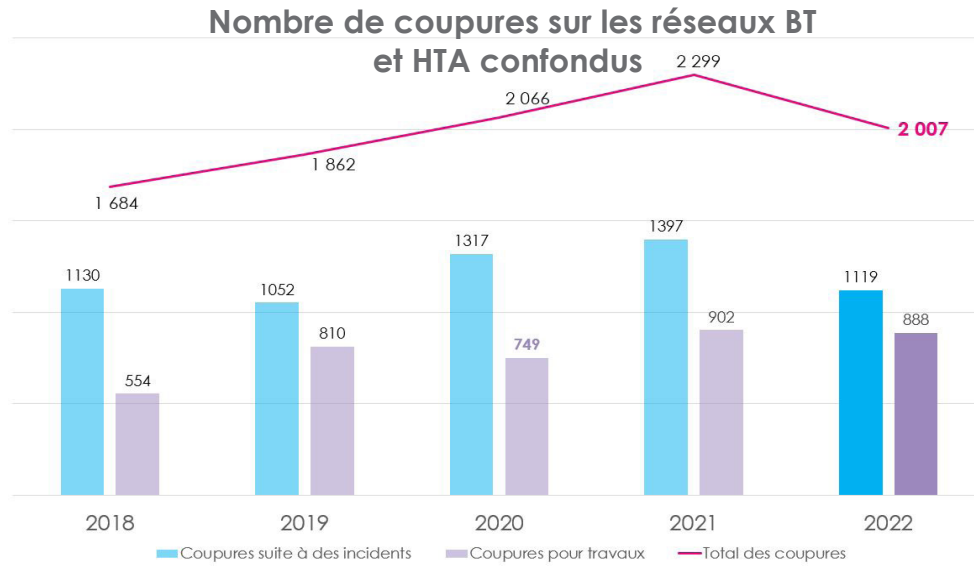

COMPÉTENCE ELECTRICITÉ

La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2022, la valeur de la concession s'élève à 958 772 k€.

Valeur brute au 01/01/2022 pro forma	Mises en concession enregistrées en 2022	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2022
940 789 k €	214 863 k €	- 196 888 k €	958 772 k €

Evolution de la valeur de la concession en fin d'année depuis 2018

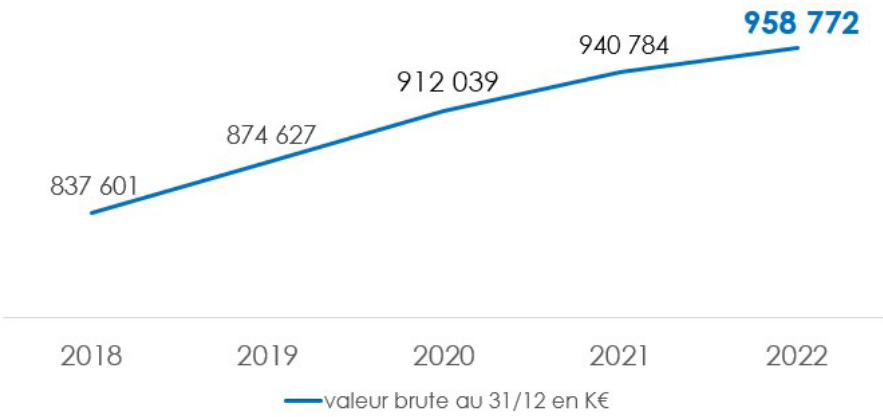

Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2022 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) **:**

k €	ENEDIS	SIEM
Raccordements des consommateurs et producteurs*	25 553	2 686
Investissements pour amélioration du patrimoine	14 906	10 933
LINKY	1 350	0
Total en k€	41 809	13 619

** Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants*

Les investissements mis en concession en 2021 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
100 444 k€	114 419 k€	124 463 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

Compétence GAZ

La compétence de distribution publique de gaz naturel

La vie de la concession

Au 31 décembre 2022, **18 communes marnaises ou territoires marnais (communes nouvelles)** adhérent au SIEM à la compétence de distribution publique de gaz naturel :

- 13 communes avec des réseaux gaz,
- 5 communes sans réseaux gaz.

Temps forts 2022 :

- 19 septembre 2022 : présentation du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire (CRAC) 2021 présenté par GRDF au Président du SIEM.
- 4 octobre 2022 : Approbation du CRAC 2021 par le Comité Syndical.

Le concessionnaire

GRDF est le concessionnaire sur les 13 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 84 autres communes du département.

GRDF c'est aussi :

A côté des contrats de concession signés avec chaque comune ou groupement de communes, GRDF signe avec l'Etat, un contrat de service public tous les cinq ans qui fixe les engagements de l'entreprise et les missions qui en découlent.

Mais GRDF c'est aussi :

- 9 500 communes desservies en France,
- Plus de 11 millions de clients,
- 200 715 km de réseau de gaz naturel,
- 277 TWh de gaz naturel acheminés,
- 354 sites de méthanisation raccordés aux réseaux gaziers.

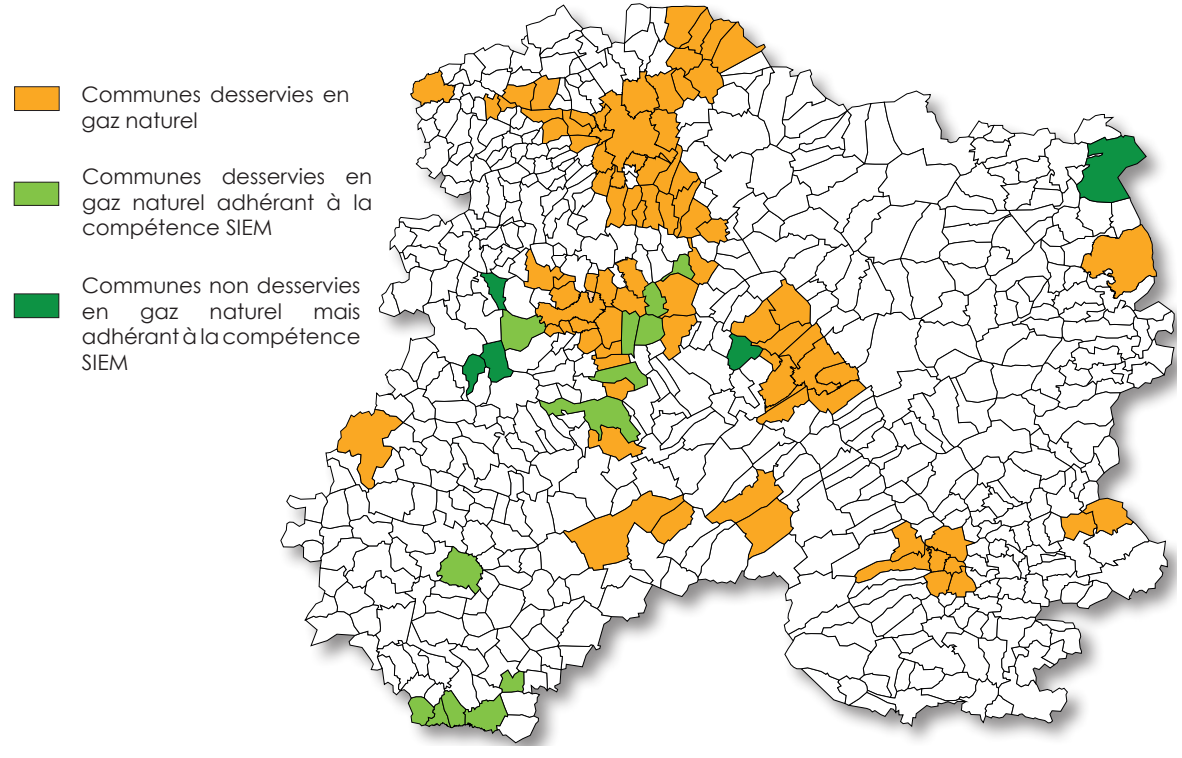

Zoom sur la sobriété énergétique

La sobriété énergétique est la recherche de solutions, de comportements qui permettent à tous les hommes de vivre le mieux possible dans les limites de ce que peut donner la planète qui irrémédiablement se réchauffe et dont les ressources diminuent.

Cette idée n'est pas nouvelle mais avec le conflit russo-ukrainien débuté en février 2022, la sobriété énergétique a pris tout son sens. En réponse aux sanctions européenne, la Russie a arrêté ses exportations de gaz vers les pays européens. Il s'en est suivi une crise de l'énergie avec une montée vertigineuse des prix et la peur d'un blackout à l'hiver 2022.

Le 6 octobre 2022, le gouvernement français a dévoilé son plan de sobriété énergétique afin de réduire la consommation énergétique du pays de 10 % d'ici 2024. Un plan de 15 mesures a été présenté parmi lesquelles :

- Le maintien de la température du chauffage à 19 degrés dans les bâtiments.

COMPÉTENCE GAZ

Données GRDF

Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2022

2021	2022
4 086 clients	4 054 clients
144 516 m de réseau	147 782 m de réseau
120 973 MWh de gaz acheminés	98 466 MWh de gaz acheminés
1 515 637 € de recettes d'acheminement	1 312 297 € de recettes d'acheminement

La consommation

La concession a perdu 32 clients par rapport à 2021 et 22 507 MWh n'ont pas été acheminés. Plusieurs causes expliquent cette baisse. L'année 2022 a été une année chaude. Les prix des énergies et du gaz en particulier se sont envolés. La peur collective du blackout total sans lumière et sans chauffage a poussé tout un chacun à réduire sa consommation. La consommation moyenne par abonnés a baissé de 5,33 MWh par rapport à 2021 soit -18 %.

	Abonnés	Consommation en MWh	Consommation par abonnés en MWh
2022	**4 054**	**98 466**	**24,28**
2021	4 086	120 973	29,61

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quoditien par les équipes de GRDF. Le réseau de gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2022, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

97	appels urgence gaz
61	incidents
49	clients coupés
56	intervention sécurité gaz

Evolution sur 4 ans des activités de la concession

Pour faciliter la détection rapide de fuite, le gaz a été odorisé.

En cas d'odeur suspecte, **les équipes de GRDF sont prêtes à intervenir**

7 jours / 7

24 heures / 24

0800 47 33 33

Compétence Eclairage Public

Les adhésions à la compétence

Depuis le 1er janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence.

La compétence comprend :

- l'entretien du réseau d'éclairage public,
- la participation financière du SIEM à hauteur de 25 % sur les travaux neufs,
- les réponses aux DT-DICT,
- l'accès au Système d'Information Géographique du SIEM.

	2022	2021	2020
Nombre d'adhérents	**282**	270	253

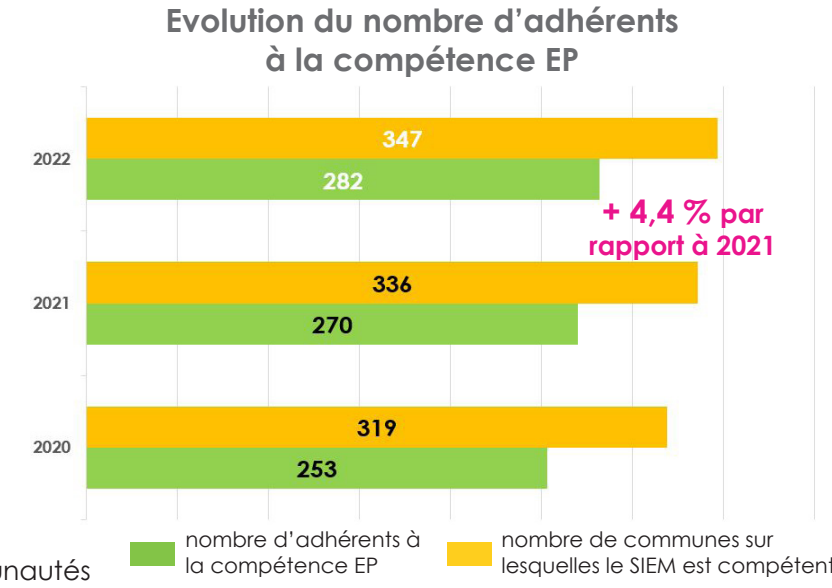

En 2022, le **SIEM est compétent sur le territoire de 347 communes** (282 adhérents dont 2 Communautés de Communes regroupant 68 communes).
Le nombre d'adhérents a augmenté de **+ 4,4 % par rapport à 2021**.

Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		**Dépenses de Fonctionnement**	
Cotisations des membres	953 956 €	Maintenance des installations	995 210 €
CEE et FCTVA	97 392 €	Géoréférencement	449 896 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	1 790 882 €		
Recettes d'Investissement		**Dépenses d'Investissement**	
Participations des Collectivités aux travaux	2 334 411 €	Travaux sur le réseau EP	3 591 307 €
FCTVA	614 697 €		
TOTAL des recettes	**5 791 338 €**	**TOTAL des dépenses**	**5 036 413 €**

LES CHIFFRES 2022

469	mandats
5 036 413 €	mandatés
604	titres
5 791 338 €	perçus

Compétence Eclairage Public

La maintenance

En 2022, le SIEM gère un parc de **41 153 points lumineux** répartis sur les 282 adhérents ayant transféré leur compétence (soit 347 communes).

Type de points lumineux	2022	part en %	part en % en 2021
Ballon Fluo (BF)	2 103	**5,1 %**	10,1 %
Sodium Haute Pression (SHP)	21 982	**53,4 %**	54,6 %
Iodure Métallique (IM)	1 253	**3,0 %**	3,2 %
LED	**15 815**	**38,4 %**	32,1 %

Evolution du parc depuis 2020

+ 2,8 % de points lumineux supplémentaires par rapport à 2021

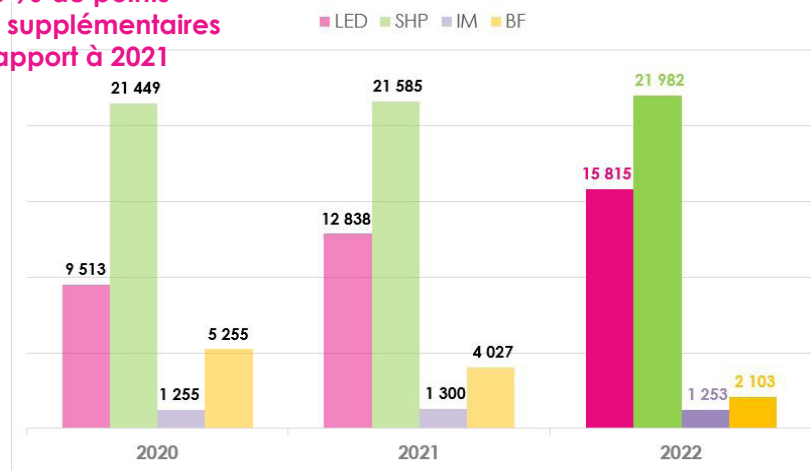

En 2022, les entreprises ont réalisé **2 742 dépannages** demandés par 296 communes soit une baisse de 8,9 % des interventions. 5 entreprises interviennent pour le compte du SIEM :

- soit dans le cadre d'une maintenance préventive : remplacement des ampoules ;
- soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

Répartition des interventions par type de dépannages en 2022

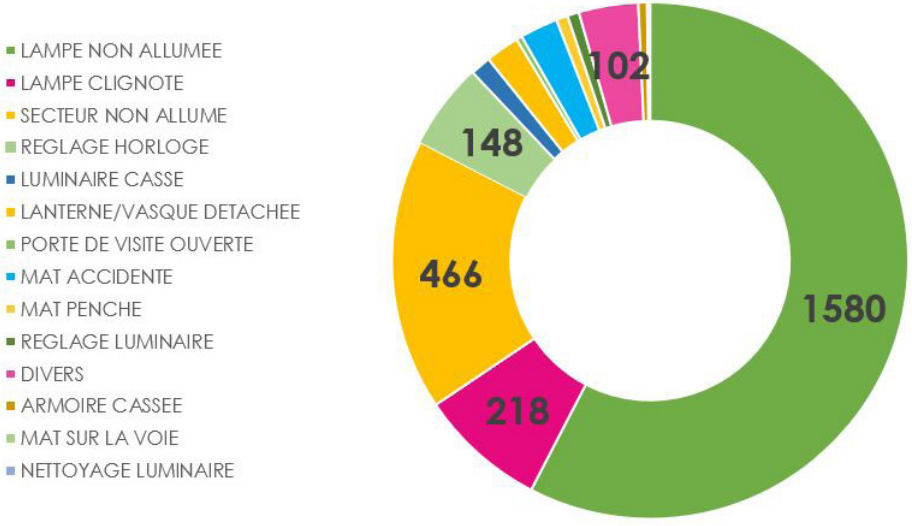

L'adhésion à la compétence EP donne accès au **module déclaration de pannes** disponible sur le SIG du SIEM. Ce module facilite la déclaration des pannes sur le réseau EP :

- la déclaration en ligne,
- le traitement et le suivi des demandes.

Pour en savoir plus sur les services cartographie - voir page 24.

Carte des communes sur lesquelles le SIEM est compétent

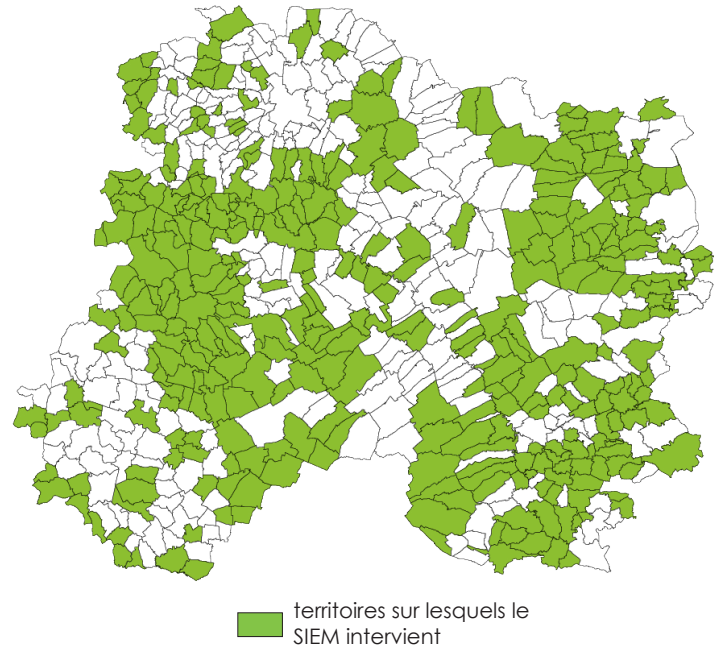

Compétence Eclairage Public

Les travaux neufs

En 2022, le SIEM a lancé **162 opérations** de travaux neufs.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

- d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public

Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **1 847 luminaires LED**.

Depuis 2014, le SIEM a posé **18 327 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	16 802	91,70 %
SHP	1 448	7,90 %
IM	77	0,4 %

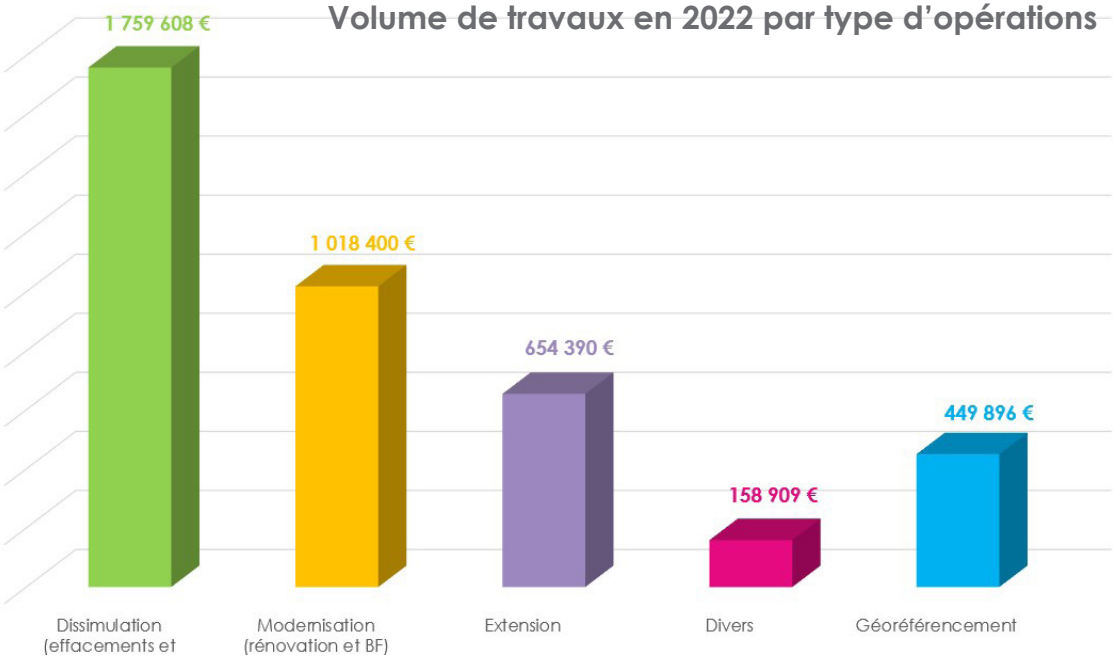

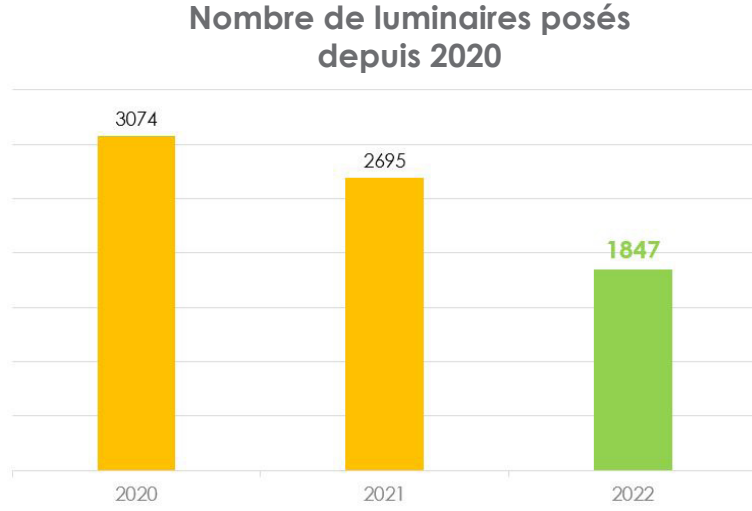

Programme de remplacement des luminaires Ballon Fluo (BF)

Depuis le 13 avril 2015, et conformément au règlement européen 245/2009, la vente de luminaires à vapeur de mercure est interdite. De ce fait, les lampes de type Ballon Fluo (BF) ne sont plus dépannées.

Dans le cadre de cette réglementation, le SIEM cherche à réduire le nombre de luminaires BF très énergivores. En 2022, **710 lampes ont été remplacées.**

La modernisation des luminaires est un investissement obligatoire et important pour que les communes adhérentes qui bénéficient de luminaires moins energivores et adaptés à la réglementation en vigueur. Malgré tout, le nombre de luminaires BF dans le parc du SIEM reste encore important et demandera encore quelques années de programmation.

Compétence Eclairage Public

Zoom sur l'expérimentation des luminaires avec détection de présence

Dans le cadre d'un renouvellement de luminaires de type Ballon Fluo, le SIEM et la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ont décidé d'expérimenter l'installation de luminaires LED avec détection de présence sur la commune de TOURS SUR MARNE.

La zone choisie possédait 2 atouts majeurs :

- un lotissement résidentiel sans issue,
- une zone de circulation faible.

Les 13 luminaires, munis de capteurs de mouvement à infrarouge qui permettent de relever le niveau de l'éclairage dès que la présence d'un piéton ou d'un véhicule lent est détectée. De plus, les capteurs communiquent entre eux afin d'assurer un meilleure suivi de l'éclairage du mouvement.

Ainsi, l'éclairage de la zone est réglée de la façon suivante :

Horaires*	Détection active (passage d'un piéton ou d'un véhicule)	Détection inactive (lieu sans présence)
De 18h à 23h	100 %	50%
De 23h à 5h	30 %	0 %
De 5h à 7h	100 %	50 %

Cette opération de modernisation a permis de remplacer 13 luminaires Ballon fluo de 143 W de puissance par luminaire, par 13 luminaires LED de XX W de puissance par luminaire lorsqu'ils sont en marche à 100%.

** Ces horaires sont ajustées en fonction de l'heure du lever et du coucher du soleil.*

Bilan géoréférencement 2022

En tant que gestionnaire du réseau d'éclairage public en lieu et place des Collectivités qui lui ont transféré la compétence, le SIEM se doit d'appliquer la règlementation en vigueur.

Depuis 2021, **le SIEM géoréférence les ouvrages d'éclairage public**. Il s'agit d'un travail minutieux et chronophage.
Au 31 décembre 2022, **453 km de réseaux souterrains** ont été géoréférencés sur le territoire de **150 communes**.

	Communes géoréférencées	Réseaux souterrains géoréférencés
2022	**118**	**337 km**
2021	**32**	**116 km**

Ces données sont contrôlées puis intégrées dans le SIG du SIEM. Les données cartographiées sont ensuite envoyées sur la plateforme INERIS afin de pouvoir répondre aux DT/DICT/ATU *(voir page 22)*.

En 2022, le SIEM a dépensé **449 896 €** pour le géoréférencement des ouvrages d'éclairage public soit **31 % des dépenses de fonctionnement** du budget annexe d'éclairage public.

Au total, depuis 2021, ce sont **597 775 €** qui ont été investis pour se mettre en conformité avec la législation, soit un coût de 1 319€/km.

Compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

Le réseau marnais de recharge pour véhicules électriques

Le 18 décembre 2018, et conformément aux statuts du SIEM, le Comité Syndical a validé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge sur le département de la Marne avec l'objectif de mailler le territoire de façon intelligente et réfléchie. Les critères de choix des lieux d'implantation des bornes ont été déterminés au cours des différentes réunions de Bureau Syndical, début 2019 :

- ancien chef-lieu de canton ou commune voisine en fonction de l'attractivité ;
- lieu et/ou commerces propices à l'arrêt ;
- moyenne d'une borne tous les 25 km.

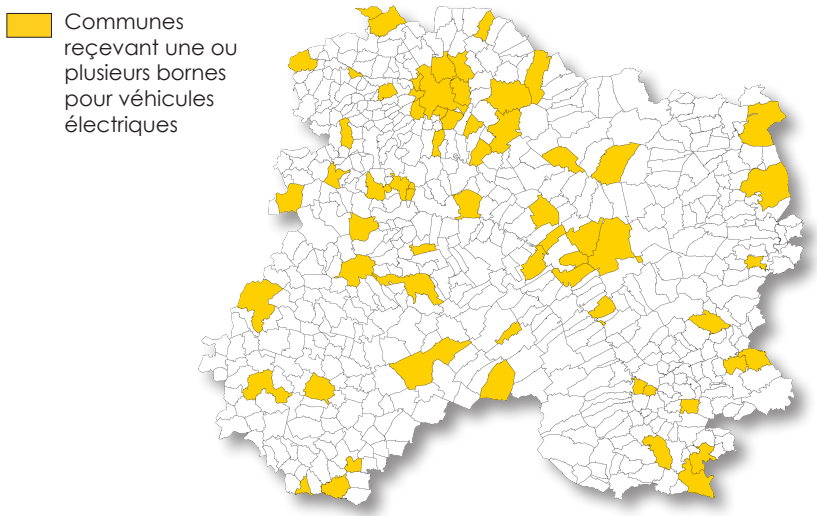

Au 31 décembre 2022, 3 bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées sur le département de la Marne dont 2 ont été mises en service au cours de l'année 2022.

Depuis 2020, le SIEM a investi 773 393 € sur le réseau de bornes de recharge répartis de la façon suivante :

- **411 442 €** pour l'achat des bornes via le marché de la SPL MODULO,
- **299 739 €** pour les travaux réalisés par les entreprises (extensions du réseau, génie civil...),
- **62 212 €** de raccordement ENEDIS.

Répartition des investissements depuis 2020

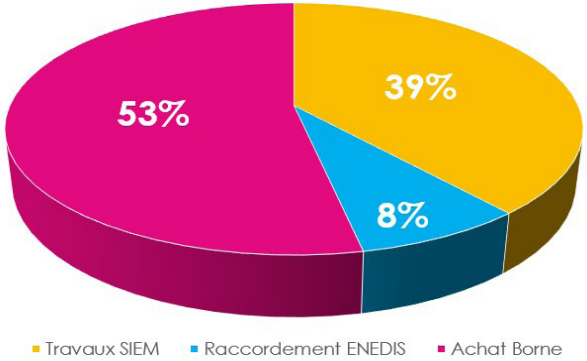

En 2022, le SIEM a fait l'acquisition de **6 superchargeurs** pour un coût global de **155 337 €**. Ces bornes devraient être mises en service en 2023.

Les chiffres clés 2022

3	bornes supplémentaires posées
72	bornes en service
773 393 €	d'investissements sur 3 ans

Lancement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

Créé par la loi d'orientation des mobilités dites loi LOM du 26 décembre 2021, les Schémas Directeurs des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) donnent aux collectivités ou établissements publics un rôle de coordonnateur de l'offre de recharge sur le territoire.

Ainsi, le 19 novembre 2022, le SIEM et la Communauté Urbaine du Grand Reims ont signé une convention de partenariat pour piloter ensemble le développement de l'offre de recharge sur leur territoire et de créer ensemble le SDIRVE de la Marne.

Ce SDIRVE répond à plusieurs enjeux:

- Etablir un diagnostic de l'offre de recharge sur le territoire,
- Elaborer un plan de développement conforme aux attentes du gouvernement,
- Estimer le temps et les investissements nécessaires.

Pour le SIEM, et toujours dans un souci d'apporter aux collectivités marnaises un accompagnement quotidien, il s'agit de pouvoir répondre, en concertation avec elles, aux attentes et besoins des territoires, en leur nom. La mutualisation est encore ici au centre des préoccupations du syndicat.

Compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

L'utilisation des bornes

En 2022, toutes les bornes en service ont été utilisées.

Au total, ce sont 48 532 heures de recharge recencées pour 15 996 connexions, soit un **temps de recharge moyen de 182 minutes**.

305 900 KWh d'électricité ont été nécessaires pour recharger complètement ou partiellement les véhicules électriques qui se sont raccordés aux bornes, c'est 3 fois plus qu'en 2021.

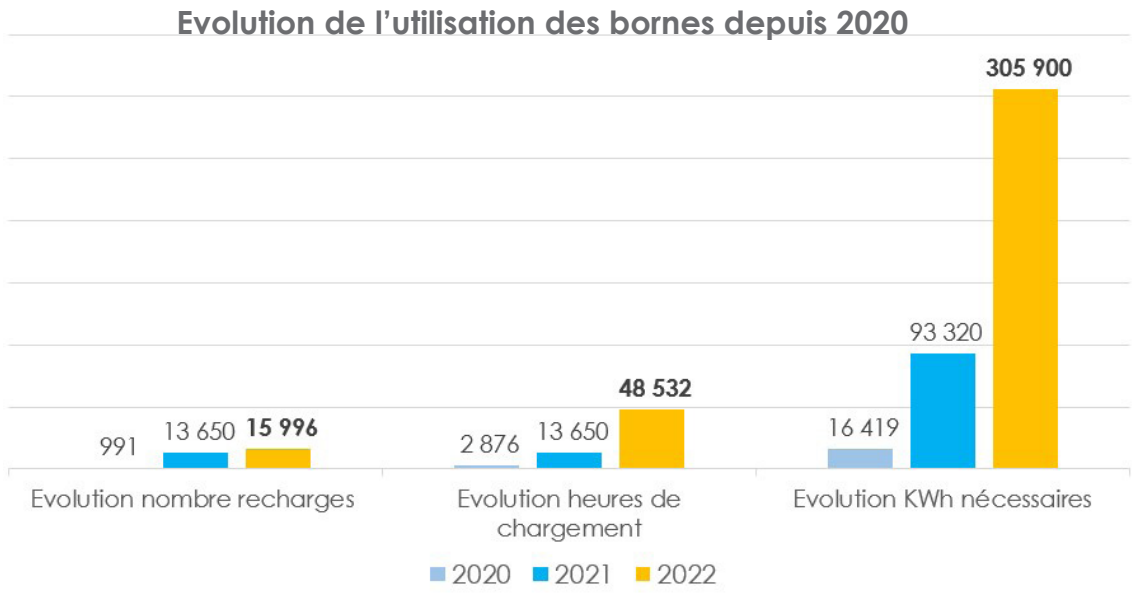

Les 5 bornes les plus utilisées :

Borne	Nombre de charges	Temps d'utilisation	KWh soutirés
BEZANNES - 2	1 344	95 706 min	9 500
REIMS - Place Luton	828	151 246 min	13 854
REIMS - Place Buirette	774	162 020 min	13 719
REIMS - René Tys	665	86 880 min	10 362
REIMS - St Remy	656	132 816 min	13434

LES CHIFFRES CLÉS 2022

72	bornes utilisées
305 900	KWh soutirés
48 532	heures de recharge
15 996	recharges

La SPL MODULO

Le SIEM est l'un des membres fondateurs de la Société Publique Locale MODULO (MObilité DUrable LOcale) qui a pour objectif de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et d'en assurer l'exploitation et la maintenance.

Cette structure offre l'avantage d'un accès à toutes les bornes du réseau, à tous les utilisateurs, abonnés à MODULO ou non, à des coûts raisonnés et identiques.

Modulo
Mobilité durable locale

Rendez-vous sur le site internet de MODULO :

www.modulo-energies.fr

Pour utiliser les bornes, un manuel d'utilisation a été mis en ligne sur le site internet du SIEM :

www.siem51/bornes-de-recharge

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT-ATU

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1er juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Déclarations de Travaux (DT), aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et aux Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service a été mis en place au 1er janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2022

29	347	376	6 698	30
communes adhérentes au service DT-DICT uniquement	adhérents à la compétence Éclairage Public	communes sur lesquelles le SIEM peut répondre aux DT-DICT- ATU	DT-DICT traitées en 2021	DT-DICT traitées en moyenne par jour travaillé

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : www.siem51.fr - Onglet Compétences & Services

Répartition des demandes reçues en 2022

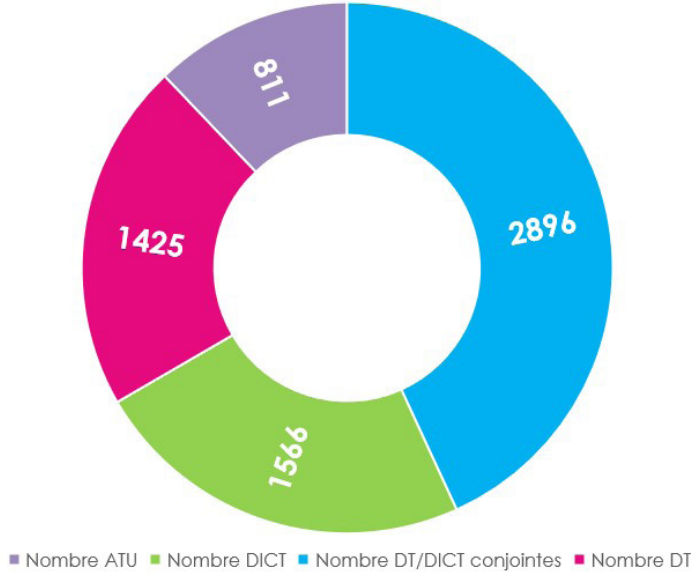

Les DT-DICT, comment ça marche ?

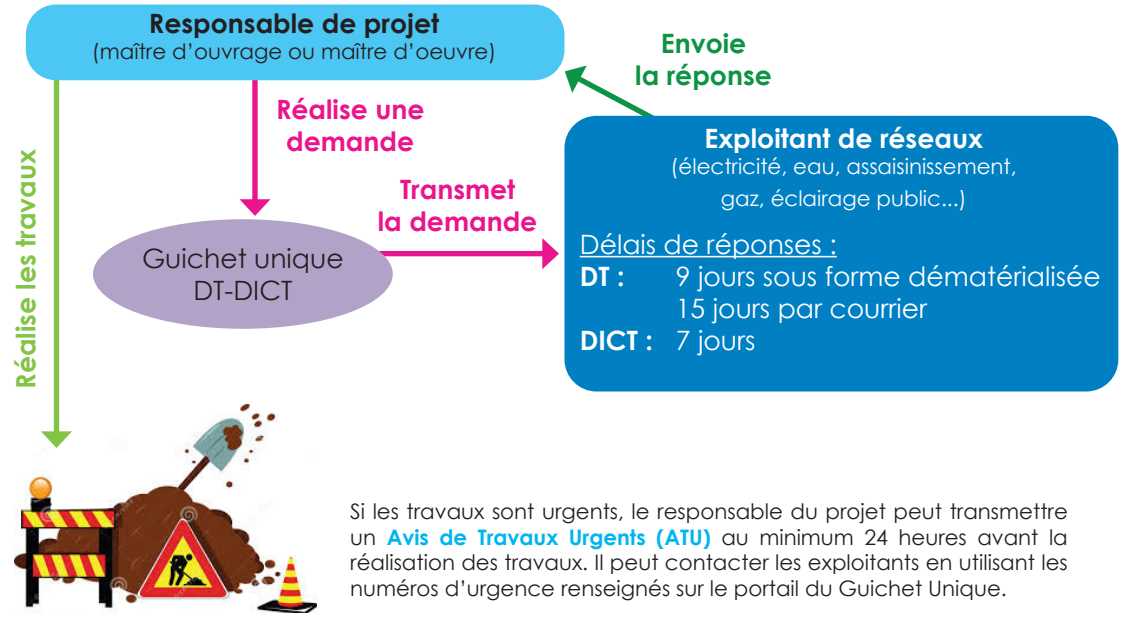

Si les travaux sont urgents, le responsable du projet peut transmettre un **Avis de Travaux Urgents (ATU)** au minimum 24 heures avant la réalisation des travaux. Il peut contacter les exploitants en utilisant les numéros d'urgence renseignés sur le portail du Guichet Unique.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le conseil et l'information des consommateurs

Le SIEM, en tant qu'autorité concédante, veille au respect des usagers du service public de distribution d'électricité. Il est le lien entre les abonnés et le concessionnaire. Durant l'année, le SIEM informe ses adhérents sous plusieurs formes :

3	971	816	2
Newsletters diffusées	**destinataires de la newsletter**	**abonnés sur les réseaux sociaux** (Facebook, Twitter et LinkedIn)	**participations à des salons :** le Carrefour des Elus (2 et 3 septembre 2022) le Forum Climat (12 au 21 octobre 2022)

Le SIEM représenté au congrès de la FNCCR

Le 38ème congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) s'est tenu à Rennes du 26 au 29 septembre 2022.

A cet occasion, les syndicats d'énergies du Grand Est, réunis sous la bannière de leur collectif « Entente Grand Est », ont pu accueillir les visiteurs sur leur stand commun et participer aux nombreuses tables rondes et conférences organisées sur ces 4 jours.

Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM était accompagné de ces vices-présidents. Les journées ont été riches d'échanges entre les acteurs locaux de l'énergie. L'essentiel du programme avait pour fil rouge « rebondir et se réinventer ensemble » afin de mettre en lumière la créativité des Collectivités pour surmonter les obstables et relever les multiples défis de la transision écologique et numérique.

Monsieur Nicolas VANIER, aventurier et écrivain, a tenu une conférence et a partagé son expérience en matière de développement durable et d'enjeux actuels.

M. Pascal DESAUTELS, Président du SIEM accompagné de Mme Annie COULON, vice-Présidente du SIEM en charge des finances et M. Bruno Roulot, Vice-Président du SIEM en charge des nouvelles comptences

Et aussi ...

Le SIEM met à disposition des Collectivités et organismes publics marnais, une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et les réseaux en gestion. Ces travaux ouvrent droit à l'obtention de **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** sous forme de prime en fonction des KWh estimés économisés. La démarche est simplifiée en déposant directement la demande en ligne.

Attention ! Pour obtenir la prime CEE, la demande doit être déposée avant de signer un devis ou un bon de commande !

Rendez - vous sur la plateforme du SIEM pour découvrir les opérations éligibles aux CEE.

Depuis 2013, le SIEM dispose de sa **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**. Composée de membres du Comité Syndical et d'associations de consommateurs, elle permet d'échanger sur toutes questions relatives au domaine de l'énergie en abordant des thèmes concrets comme le compteur LINKY, les obligations des distributeurs et des fournisseurs, les litiges...

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le service cartographie

Depuis 2013, le SIEM dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) afin de l'accompagner dans la gestion de la compétence Éclairage Public. Le SIG est un outil de consultation en ligne qui regroupe des données cartographiées à l'échelle d'un territoire : une commune, une intercommunalité, voir un département. Depuis le 1er janvier 2022, avec la préoccupation d'apporter toujours plus de services aux Collectivités marnaises pour faciliter leur gestion au quotidien, les élus du SIEM ont souhaité leur ouvrir leur SIG,

Dans le cadre du service cartographie, le SIEM propose plusieurs modules :

SIG - module de base :

Ce module donne accès sur une seule plateforme en ligne à différents services disponibles sur plusieurs plateformes différentes :

- la consultation des plans cadastraux (hors données MAJIC*)
- les données de demande de valeurs foncières (DVF) : données sur les transactions immobilières en France issues de la DGFIP,
- les données d'urbanisme disponibles (PLU, SCOT, monuments historiques...),
- les données du Muséum National d'Histoire Naturelle (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...),
- les données du portail IGN,
- toutes les données en open data que l'adhérent souhaite.

*MAJIC : Mise A Jour des Informations Cadastrales

Accès aux données MAJIC :

Donne accès à la consultation des informations foncières cadastrales mises à jour par la DGFIP avec :

- la consultation des données cadastrales des parcelles et des bâtis,
- l'impression d'extraits cadastraux,
- l'édition de relevés de propriété,
- la consultation des informations foncières mises à jour.

Module Cadastre :

Ce module facilite la consultation du cadastre et des données des propriétaires :

- la consultations des parcelles,
- l'édition de relevé de propriété,
- une recherche affinée.

Module Cimetière :

Ce module permet la gestion et le suivi des données relatives au cimetière :

- la cartographie du cimetière,
- l'état des concession : achat, renouvelement, abandon, reprise d'échéance,
- les sépultures, titulaires, ayant-droits et défunts,
- les travaux.

Module DT-DICT :

Ce module permet l'organisation, le suivi et l'intruction des Déclarations de Travaux (DT), des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et des Avis de Travaux Urgents (ATU) :

- la localisation de l'emprise du chantier,
- la génération automatique des récépissés de réponse avec plan,
- archivage de toutes les réponses.

LES CHIFFRES 2022

10	5	352	376	4	347
Adhérents au module SIG	**Adhérents au module cadastre**	**Adhérents aux données MAJIIC**	**Adhérents au module DT/DICT**	**Adhérents au module Cimetière**	**Adhérents au module Déclarations de pannes (uniquement pour adhérents à la compétence EP)**

Les services SIG détaillés ont été présentés dans la newsletter publiée en décembre 2021 : Newsletter spéciale SIG et le catalogue de prestation est disponible sur le site internet du SIEM : catalogue de prestations.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le service vidéoprotection

En 2020, pour répondre aux élus démunis par les actes de délinquances dans leur commune, le Comité Syndical nouvellement élus décide la mise en place d'un nouveau service en proposant aux Collectivités marnaises un accompagnement dans l'installation des dispositifs de vidéoprotection.

La mise en place d'un nouveau service

Pendant 18 mois, les élus de la Commission « nouvelles compétences » étudient la faisabilité du projet. Au cours des 6 réunions de commissions, les contours du service vidéoprotection se dessinent afin de proposer aux Collectivités une solution complète. Ce projet est présenté le 28 juillet 2021 au Préfet de la Marne qui valide les conditions de fonctionnement et de financement de ce nouveau service décliné par le SIEM.

Ainsi, le SIEM, qui travaillera sous convention de maitrise d'ouvrage avec les communes interéssées, propose un **accompagnement à la mise en place d'un système de vidéoprotection clé en main** :

- rencontre avec le référent surêté (Gendarmerie ou Police),
- étude du dossier et réalisation du chiffrage estimatif du projet,
- rédaction et gestion administrative du marché public,
- suivi des technique et financier des travaux avec les différents intervenants (Gendarmerie ou Police, mairie, entreprise retenue pour les travaux, LOSANGE, ENEDIS),
- réception de l'installation,
- mise en oeuvre des opérations d'exploitation/maintenance des installations.

De plus, le Comité Syndical vote **une aide exceptionnelle de 250 000 €** en complément des autres subventions (DETR*[1], FIPD*[2]...) dans la limite de 80 % du montant HT des travaux. Elle est versée en fonction du nombre de caméras jugées nécessaires par le référent surêté à hauteur de 1 000€ par caméra. Le SIEM ne subventionne pas les caméras supplémentaires désirées par la Collectivité et non essentielles au dispositif.

Pour l'exercice de ses missions, le SIEM perçoit :

- une rémunération de 1 000 € pour l'installation du système de vidéoprotection comprenant 1 à 8 caméras,
- une rémunération complémentaire de 100 € pour l'installation de caméra supplémentaire.

A partir de l'été 2022, le service est ouvert aux Collectivités.
Les démarches administratives et techniques avec les communes et les référents surêtés sont lancées. 21 collectivités contactent le SIEM pour obtenir un devis et 10 d'entre elles signent une convention pour être accompagnées dans l'installation d'un système de vidéoprotection.

[1] DETR : Dotation d'Equippement des Territoires Ruraux.
[2] FIPD : Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance.

LES CHIFFRES 2022

6	réunions de mise en place du service
21	demandes de devis
10	Conventions signées
116 000 €	estimées de subvention SIEM aux adhérents

Qu'est-ce que la vidéoprotection ?

La vidéoprotection est un **ensemble de dispositifs qui filment la voie publique et les lieux accessibles au public** tels que les rues, les lieux culturels, les gares...

Ce système apporte une **aide à la sécurisation d'une zone définie**, grâce à la mise en place de caméras et d'un dispositif d'enregistrement. Il **accompagne le travail des services de police et de gendarmerie** en leur permettant l'accès aux images enregistrées.
Ces dispositifs sont dissuasifs pour les auteurs de faits.

Vidéoprotection, vidéosurveillance, c'est quoi la différence ?

Les dispositifs de vidéoprotection ne doivent pas être confondus avec les dispositifs de vidéosurveillance qui filment les lieux non ouverts au public : réserve d'un magasin, entrepôt, copropriété fermée...

Dans tous les cas, les dispositifs doivent être conformes aux règles protectrices des données personnelles.

Sources : CNIL www.cnil.fr

Services aux adhérents

Le Groupement de commandes GAZ

Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ compte **61 membres** qui bénéficient des avantages de la commande groupée.

Le contrat de fourniture des sites des membres du Groupement a débuté le 1er janvier 2021 pour 2 ans. Le fournisseur **Gaz de Bordeaux** est titulaire de ce marché qui regroupent 347 sites en 2022.

En pleine crise énergétique, les membres du Groupement bénéficient de tarifs négociés en février 2020, bien avant la flambée des prix de l'énergie.

Debut 2021, les prix du Gaz connaissent une flambée historique qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Au travers du contrat groupé, les membres du Groupement dispose d'un prix fixe sur la période de fourniture du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 de **0,1917 €/ KWh HT.**
Ce prix avantageux a permis aux collectivités et établissements publics membres du groupement de réaliser des économies.

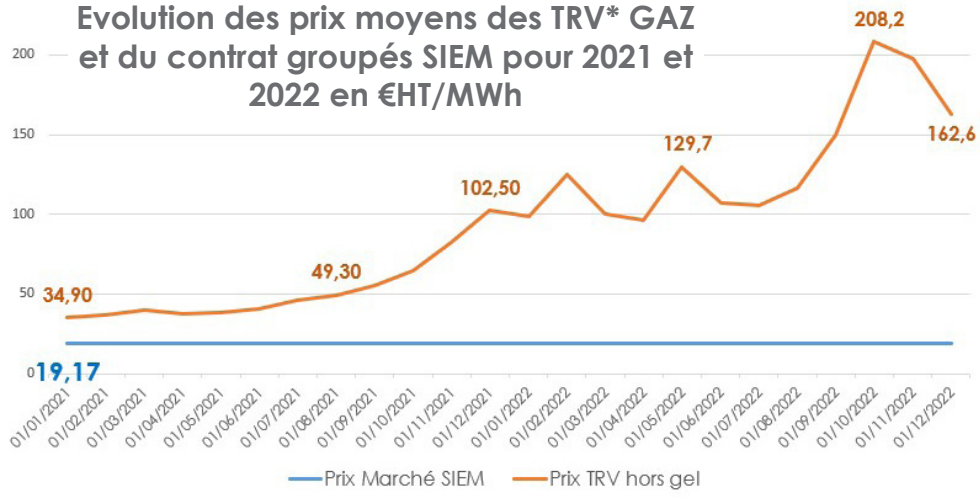

Les économies réalisées, à consommation égale, sont estimées à **4,6 millions d'euros.**

	Consommation facturées en MWh	Consommation facturées HT via le contrat SIEM	Estmation des consommations qui auraient été facturées au prix des TRV HT hors gel	**Economies réalisées**
2021	34 811	667 327 €	1 818 585 €	**1 151 258 €**
2022	30 717	588 845 €	4 087 002 €	**3 498 157 €**

*TRV : Tarif Règlementé de Vente

Les chiffres clés du Groupement GAZ au 31 décembre 2022

1	fournisseur
61	membres
347	sites fournis
30 717	MWh consommés
1 152 198 €	TTC facturés

Depuis le 1er janvier 2017, Gaz de Bordeaux est le fournisseur principal du Groupement. **Aucune réclamation concernant ce fournisseur n'a été faite à ce jour**. Les interlocuteurs sont réactifs, disponibles et ils disposent d'un système de facturation flexible. Le SIEM n'a recensé aucune erreur de facturation, à sa plus grande satisfaction et celle de ses membres.

Le fournisseur met à disposition un espace personnalisé sur internet. Les utilisateurs y retrouvent :

- les duplicatas des factures,
- des outils personnalisés pour suivre la consommation, la facturation...
- la posssibilité de créer des alertes,
- des actualités énergétiques.

Défi 2022 : renouveler le contrat de fourniture en pleine crise énergétique

Le contrat groupé se termine le 31 décembre 2022. Dans cet objectif, le contrat doit donc être renouvelé pour la période suivante.

Le SIEM s'est confronté à plusieurs difficultés :

- la forte augmentation des prix du gaz,
- la fluctuation de ces prix d'une heure à l'autre,
- la frilosité des fournisseurs à contractualiser avec les clients publics,
- et simplement : trouver un fournisseur de gaz.

Avec la hausse de prix, les fournisseurs qui font encore des offres de fourniture sont peu nombreux. De surcroît, ils ont durcit leur condition d'exercice du contrat. Malheureusement, le marché du SIEM a été lancé dans des conditions financières très mauvaises. Ce qui impactera le prix pour les 2 années à venir.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Créé en 2015, le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ compte **284 membres** en 2022, qui bénéficient des avantages de la commande groupée.

2022 marque le début du nouveau contrat de fourniture conclu pour une période de 2 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. Les sites des membres ont été regroupés en 2 lots en fonction de leurs caractéristiques :

- LOT 1 : sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : anciens tarifs dits « Jaunes » et « Verts » fournis par **Eni**
- LOT 2 : sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dits tarifs « Bleus » dont l'éclairage public fournis par **EDF**.

Ces 2 lots rassemblent **4 094 sites**.

Au total, **55,1 GWh** d'électricité ont été consommés en 2022 par les 4 094 sites du groupement dont **11,6 GWh d'origine renouvelable.** La consommation d'origine renouvelable reste stable par rapport à 2021.

Répartition de la consommation des adhérents d'origine renouvelable depuis 2020 (en MWh)

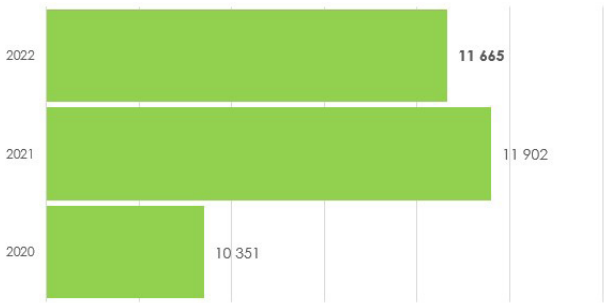

Les membres du Groupement ont la possibilité de choisir le supplément Energie Verte. C'est à dire que le fournisseur s'engage à acheter ou à produire de l'énergie d'origine renouvelable à hauteur de 50 % ou 100 % de la consommation des sites du membre.

Répartition de la consommation 2022 par lot

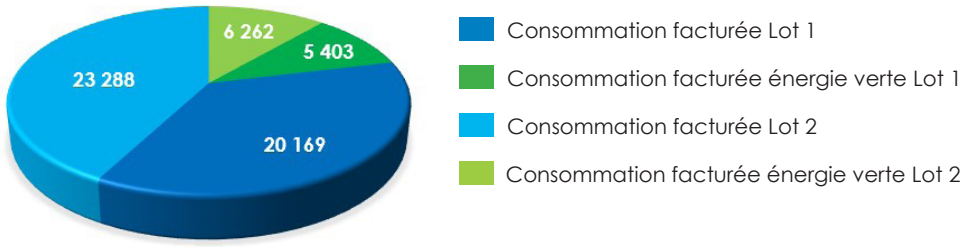

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

2	fournisseurs
284	membres
4 094	sites fournis
55 122	MWh consommés
11 618 795 €	TTC facturés

EDF : un fournisseur historique bien compliqué !

Pour la première fois depuis sa création, EDF est attributaire d'un lot. Comptant sur son expérience de fournisseur historique, le SIEM ne pensait pas être confronté à autant de problèmes :

- délais de traitement des demandes techniques (mise en service, résiliation, modification de puissance) interminables,
- mauvais rattachement des sites à leur Collectivité gestionnaire,
- difficultés à les contacter pour des informations sur la facturation ou les réclamations.

Devant ces difficultés, le SIEM a dû prendre le relai auprès des membres pour réaliser leur demandes techniques. Ainsi **354 demandes** ont été réalisées par le SIEM se répartissant de la façon suivante :

nombre de demande de mise en service ou changement de fournisseur	Nombre de demande de résiliation	Nombre de demande de changement de puissance	Nombre de demande de branchement provisoire
252	23	36	43

SIEM a contacté à plusieurs reprises la branche EDF Direction Commerce EDF pour solutionner ces problématiques. En juin 2022, une cellule spéciale a été créée afin de traiter les demandes techniques réalisées par le syndicat. Ainsi, les délais de traitement ont pu être revus partiellement à la baisse passant de plusieurs semaines à une dizaine de jours (uniquement lorsque la demande est traitée sans relance).

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne
2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 23 : octobre 2023